



Agir en faveur de la santé mentale : Ressources pour les personnels

→ Flyer interactif

MIEUX DÉTECTER ET PRENDRE EN CHARGE

Rédiger le protocole santé mentale pour chaque circonscription, collège et lycée

Le protocole santé mentale rénové se décline désormais pour le premier et le second degré.

- La notice du protocole santé mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge »
- Le modèle de protocole-cadre 1^{er} degré
- Le modèle de protocole-cadre 2^d degré

Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction

Deux parcours d'autoformation :

- Élaborer un protocole santé mentale
- Piloter un établissement promoteur de santé et de bien-être 2^d degré

Former à la santé mentale tous les personnels

Un parcours de sensibilisation à la santé mentale est proposé à l'ensemble des personnels :

- S'acculturer à la santé mentale et au bien-être des élèves

Former deux personnels repères en santé mentale*

Dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et les lycées d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026 (formation proposée au PAF).

Les formations de ces personnels sont pilotées par les équipes académiques santé mentale (CT médecin, infirmier, service social et deux psychologues référents). Les personnels repères sont des personnels pédagogiques ou éducatifs (professeurs, CPE...) et leur candidature est validée par le chef d'établissement/l'IEN.

* antérieurement dénommés secouristes en santé mentale

Sensibiliser les élèves

Avec une séance « clé en main » pendant l'heure de vie de classe.

→ Support pédagogique de sensibilisation en collège et lycée

En 2026, les personnels de santé seront formés pour déployer le module « L'AIDER » aux élèves de 4^e et de 2^{de} et leur apprendre 4 messages clés.

Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé sur la santé mentale

Les conseillers techniques médecins, infirmiers, service social et santé mentale pourront proposer aux personnels sociaux et de santé des temps de formation à partir du kit élaboré par la DGESCO.

SENSIBILISER ET PRÉVENIR

Afficher les numéros d'urgence dans les carnets des élèves

Le 31 14 (prévention suicide), le 119 (enfance en danger) et le 30 18 (prévention du harcèlement) doivent figurer dans les agendas ou carnets des élèves et leur inscription doit s'accompagner d'un temps d'explication ou de sensibilisation.

→ Affiche des numéros d'appel nationaux

→ Version à faire figurer dans les carnets de liaisons (format A5)

Renforcer les compétences psychosociales des élèves pour agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves

Le lab formatif CPS a permis de former près de 1 000 formateurs de formateurs, répartis sur toutes les académies. Il sera reconduit en 2025-26 (proposer sa candidature à la délégation académique CPS ; il faut avoir une expérience de formateur, mais pas forcément sur les CPS). Des formations sont proposées dans chaque PAF.

→ Un hors-série du kit empathie spécial émotions avec les personnages de Vice-Versa sera proposé pour les écoles élémentaires en décembre sur la page eduscol dédiée aux CPS